

# GROSSESSE ET TRAVAIL

Femmes enceintes, rapprochez-vous de votre service de prévention et de santé au travail pour faire le point !

Certaines **expositions professionnelles** peuvent nuire au bon déroulement de la grossesse et au développement de l'enfant. Il est important de connaître les risques pour s'en protéger. Durant votre grossesse, en fonction des risques, un aménagement de poste peut être envisagé.

La protection de la femme enceinte est encadrée par le Code du travail : vous n'êtes pas tenue d'informer votre employeur dès le début de votre grossesse. Parlez-en à **votre médecin du travail** qui est tenu au secret médical.



**Bruit**



**Vibrations**



**Travail de nuit**



**Port de charge**



**Risque chimique**



**Risque biologique**



**Rayonnements ionisants**



**Champs électromagnétiques**

Certains risques professionnels peuvent avoir un impact dès le début de la grossesse. Parlez-en à votre médecin du travail !

